

CONDITIONS DE RESERVATION HEBERGEMENT

Mise à jour du 01 septembre 2025

1. **La réservation** : un document nommé « *réservation d'hébergement* » est envoyé au responsable qui communique toutes les informations nécessaires. Ce document est envoyé prioritairement par voie électronique, il sera envoyé par la poste si demande explicite du responsable. Les présentes conditions et le règlement d'ordre intérieur seront envoyés simultanément.
2. **Le document « demande de réservation »** doit nous être renvoyé dans les 10 jours suivant sa réception. Il contient toutes les informations relatives à la réservation, c'est-à-dire :
 - Date et heure d'arrivée et de départ
 - Repas à assurer
 - Estimation du nombre total de participants pour l'hébergement et pour les différents repas
 - Nombre de salles réservées
 - Animation éventuelle
 - Coordonnées du groupe et de la personne responsable
 - Le montant de l'acompte à verser et la date limite pour le versement de celui-ci
3. **Versement de l'acompte et de la caution** :

Le paiement doit être effectué dans les 10 jours de la réception du devis y afférent. La réservation est définitive dès réception de cet acompte et du document de confirmation. Les renseignements repris sur le document « confirmation de réservation » ; les conditions de réservation et le règlement d'ordre intérieur sont acceptés tels quels.

Montant de la caution : 250 €
Montant de l'acompte : 500 € (si logement uniquement) – 1 000 € (avec repas)
4. **Arrivée** : l'heure d'arrivée est celle précisée sur la confirmation de réservation. Le responsable du groupe se présentera en premier.
5. **Départ** : l'heure de départ précisée sur la confirmation de réservation est l'heure à laquelle la maison d'accueil est entièrement libérée, c'est-à-dire rangement terminé, tous les participants ont quittés la maison et le responsable a remis les clés.

En cas de dégâts constatés, de locaux non rangés, de déchets non éliminés un courrier vous sera envoyé dans les 48 heures pour informer du montant de la caution qui sera retenu.
6. **Désistement total** :

Annulation plus de 60 jours avant l'activité : 100,00 € de frais administratifs.

Annulation entre 15 et 60 jours avant le séjour : 75 % de l'acompte.

Annulation moins de 15 jours avant le séjour : la totalité du prix des repas + 50 % du prix des nuitées avec comme montant minimum le montant de l'acompte.

La caution et la location du matériel audio-visuel seront remboursées dans leur intégralité.
7. **Modifications de la réservation** :
 - **Durée du séjour** : elle ne peut être inférieure à la durée initialement prévue. L'allongement du séjour dépendra des disponibilités de l'Accueil Ayrifagne à ce moment.
 - **Nombre total de participants** : le nombre total de participants effectivement présents lors du séjour sera précisé au plus tard 15 jours avant l'arrivée du groupe. Aucune modification de nombre après cette échéance ne sera prise en compte.
8. **Nombre de chambres** : le nombre de chambres réservées sera totalement porté en compte. **Tarifs.**

Remarques préliminaires :

 - Le tarif « enfant » s'applique pour les enfants de 2 à 12 ans. Pour les groupes : jusqu'à la 6^{ème} année primaire.
 - Pour les accueils de week-end, nous facturons automatiquement l'hébergement pour un minimum de 20 personnes.
 - Les tarifs sont indexés chaque début d'année. Le prix appliqué lors du séjour peut être légèrement supérieur au tarif annoncé lors de la réservation. Les nouveaux tarifs sont communiqués avant le 1^{er} octobre précédant l'indexation.